

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2012

L'an deux mil douze, le vingt-deux février, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le deux mars deux mil douze.

L'an deux mil douze, le deux mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jérôme RONVEL, Maire et Conseiller Général.

Étaient présents : M. RONVEL Jérôme – M. PAUGAM René – M. ABIVEN Daniel – M. BERGOT Frédéric – M. CALVEZ Loïc – M. SIMON Bernard – Mme ROUDAUT-KERLEGUER Odile – M. SIMON Stéphane – M. BODENNEC Guy – M. FLOC'H Michel – Mme LARNICOL Virginie – Mme THOMIN Marie-Paule – M. INISAN Luc – Mme CARADEC Véronique – Mme FILY-BERGER Solène – M. MORDRET Guy – M. KERFOURN François.

Étaient absents : Mme LE COM Sylvie (procuration donnée à M. FLOC'H Michel) – M. MERER Philippe (procuration donnée à M. BERGOT Frédéric).

Secrétaire de séance : M. SIMON Bernard

Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière réunion, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès-verbal adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1°) INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET DE MEDIATHÈQUE (BIBLIOTHÈQUE – CLUB MULTIMÉDIA ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS)

*** Chantier cantine**

Avant d'aborder la question à l'ordre du jour, M. Daniel ABIVEN, adjoint, fait une présentation du chantier de la cantine. La réunion de réception de chantier a eu lieu le 23 février. Ce chantier s'est globalement bien passé. M. ABIVEN tient à remercier l'ensemble des entreprises qui sont intervenues sur ce chantier. Il tient également à remercier chaleureusement M. Jean-Paul RIOU, Maître d'œuvre, et Patrice, son assistant, pour leur implication et leur professionnalisme tout au long de cette mission. M. ABIVEN indique également qu'il a appris beaucoup grâce à eux lors des deux chantiers qui leur ont été confiés depuis le début de mandat.

*** Chantier Bibliothèque- Club Multimédia**

M. ABIVEN indique que l'APD (avant-projet définitif) a été transmis par le Cabinet Léopold. Il tient compte de l'ensemble des remarques et suggestions qui ont pu être émises en commission après consultation des associations « Les Amis du Livre » et le « Club Multimédia ».

M. ABIVEN précise qu'une consultation a également été lancée auprès de 2 organismes de contrôle que sont l'APAVE et la SOCOTEC pour les missions SPS (Sécurité, coordination de chantier) et de contrôle technique (de la conception à la réception) et que nous étions en attente de réponses.

M. ABIVEN ajoute que M. le Maire et lui-même ont reçu M. DARTIGUENAVE de la DRAC Bretagne (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qu'ils recevront M. BIHORÉ et Mme RAOUL, responsable du bassin de lecture du Pays de Brest lundi prochain avec Mme ROQUIER, Présidente des Amis du Livre et Mme Marie Paule THOMIN, conseillère municipale.

M. ABIVEN explique que ces rencontres permettront également d'affiner la réflexion sur le projet, notamment sur l'aménagement intérieur du bâtiment.

Il précise que cela fera bien sûr l'objet d'échanges lors de la prochaine commission ainsi que d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

M. ABIVEN conclut en présentant le calendrier du projet :

- APD : 1^{er} mars 2012
- Validation par le Maître d'ouvrage : 5 mars 2012
- Permis de construire : 30 mars 2012
- Procédure du permis de construire : d'avril à juin 2012
- Consultation des entreprises : juillet 2012
- Analyse des offres : septembre 2012
- Choix des entreprises : 15 septembre 2012
- Début des travaux : 15 octobre 2012
- Durée prévisionnelle des travaux : 8 mois
- Réception prévisionnelle : juin 2013

M. François KERFOURN, conseiller municipal, demande quelle sera la place réservée aux énergies renouvelables dans le bâtiment. M. ABIVEN répond que le bâtiment répondra aux normes RT 2012. De plus, M. le Maire indique que le cahier des charges n'est pas encore fait. M. ABIVEN ajoute qu'un projet de chauffage par géothermie ou aérothermie n'est pas exclu.

M. Guy MORDRET, conseiller municipal, soumet quelques idées comme l'utilisation d'une chaudière à bois, de la géothermie ou de l'aérothermie afin d'obtenir un bâtiment passif.

M. René PAUGAM, adjoint, conclut en expliquant que le bâtiment sera proche de la passivité car il aura une bonne isolation et qu'il sera abrité des vents du nord par son orientation sud.

Ensuite, M. MORDRET revient sur le projet de la construction d'un point de vue financier.

En effet, le coût initial annoncé au conseil municipal du 30 septembre 2011 était de 350 000 €. Le montant donné au conseil municipal du 16 janvier 2012 s'élevait ensuite à 513 000 €, ce qui représente un gain pour le Cabinet Léopold, constate M. MORDRET. Il précise qu'il connaît les procédures d'appel d'offres et que l'on peut suspecter le prestataire de gonfler les coûts après l'obtention du marché. Il ne doute pas de la qualité du travail du Cabinet Léopold mais constate leur situation de monopole en matière d'urbanisme (PLU, voirie...) et se fait ainsi l'écho des concitoyens.

M. le Maire demande à M. MORDRET s'il met en cause l'intégrité du Maire. D'autre part, il signale que le marché a été attribué suivant les règles, sans « dessous de table » ou de tractations particulières. M. MORDRET indique que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire.

M. ABIVEN précise que l'acte d'engagement a été signé sur le montant de l'appel d'offre et que la mission a été bien définie.

De plus, il ajoute qu'il serait dommage d'implanter un bâtiment sans aménagement autour et que le mieux placé pour répondre à cette demande est le bureau d'études désigné pour la réalisation du bâtiment dans un projet d'aménagement global.

M. le Maire conclut en indiquant que plusieurs délibérations devaient être prises pour lancer le projet. Il propose donc à l'assemblée d'adopter le projet et demande, en conséquence l'autorisation du conseil municipal pour lui permettre d'approuver l'avant-projet définitif, déposer le permis de construire, lancer les marchés ainsi que les missions SPS et de contrôle technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'APD, autorise le Maire à déposer et à signer le permis de construire, à lancer les marchés ainsi que l'attribution des missions SPS et de contrôle technique.

2°) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

3-a Commission sports et associations

M. Frédéric BERGOT, adjoint, fait part à l'assemblée de la réunion qui s'est tenue le premier mars avec les responsables associatifs et qui portait essentiellement sur les dysfonctionnements d'utilisation de la salle de sports.

En effet, plusieurs incidents ont été constatés depuis quelques mois : mauvaise utilisation des badges pour l'accès aux salles, oublis de plus en plus fréquents de la lumière (la salle est déjà restée allumée toute la nuit) alors que l'on nous demande de plus en plus d'économies d'énergie.

Différentes causes peuvent expliquer ces problèmes : fautes d'inattention, un certain laisser-aller dans le comportement des usagers mais aussi quelques dysfonctionnements propres au système de badgeage. M. BERGOT précise que la société qui a installé le système n'existe plus mais que nous avons toujours un contrat de maintenance.

Il a été demandé aux présidents d'associations de sensibiliser leurs membres pour qu'ils fassent preuve de plus de civisme.

Plusieurs propositions ont été faites afin de réduire les problèmes liés à l'utilisation de la salle de sports :

- une réunion d'informations sur l'utilisation des badges sera reprogrammée, celle prévue en décembre ayant été annulée à cause du manque d'inscrits.
- une meilleure signalétique sera mise en place pour l'utilisation des lumières.
- mise en place d'un système de minuterie afin que l'électricité soit coupée à un moment donné.
- installation d'un système de détecteurs dans différentes pièces comme les toilettes et le hall d'entrée.

M. BERGOT ajoute qu'il espère une évolution du comportement des usagers sans oublier le maintien des bonnes relations avec les associations qui sont bien présentes sur la commune.

M. le Maire conclut en indiquant que la responsabilité du Maire est de plus en plus importante et qu'il ne peut tolérer que la salle soit occupée toute une nuit le week end, et ce sans surveillance, comme cela a été le cas en janvier.

3-b Commission voirie

M. René PAUGAM, adjoint, fait part de la dernière réunion au cours de laquelle un plan de travaux plus large sur trois ans a été présenté. Ces travaux concernent l'entretien des routes ainsi que le goudronnage des routes non faites. Des choix seront décidés dès que le budget primitif 2012 sera voté.

Cette réunion a également abordé la question de la mise en conformité de l'accessibilité.

M. PAUGAM rappelle qu'un diagnostic a été réalisé il y a deux ans et précise que certains petits travaux ont été effectués par les services techniques.

Il ajoute que certaines réalisations ont été faites sur la RD74 mais que des travaux restent à réaliser dans la Rue de la Mer et la Rue du Château d'eau notamment. Différents bâtiments sont à mettre en conformité pour l'accessibilité comme la salle de sports, la salle polyvalente, la mairie et la cantine.

M. PAUGAM conclut en indiquant qu'il faudra lister les priorités à réaliser dans les années à venir et que, de ce fait, Pont du Châtel sera la première réalisation à mener.

3°) POINT SUR LA REVISION DU PLU

Avant de présenter les travaux de la commission d'urbanisme, M. PAUGAM a précisé que la présentation qu'il allait faire correspondait à la situation actuelle des travaux de la commission. Il s'agit donc bien de propositions, de constats mais en aucun cas de décisions.

Il ajoute que l'élaboration du PLU est très réglementée et que la loi SRU impose la concertation avec la population dans la réalisation de celui-ci par un cheminement très encadré : permanences d'élus, présentation du PADD, débats au sein du conseil municipal ainsi que la présentation du projet à la population au cours de réunions publiques.

Une fois le document achevé, il doit être soumis à l'approbation des différentes personnes associées et des services de l'Etat avant de faire l'objet d'une enquête publique et au bout de ce parcours d'être rendu exécutoire par décision du Préfet.

M. PAUGAM a ensuite présenté l'évolution de nos agglomérations au fil du temps. Il a rappelé que nos premiers plans cadastraux présentaient deux embryons d'agglomération : Pont du Châtel, aussi développé que le bourg de Plouider, dans lequel on ne trouvait que l'église et quelques bâtisses. Puis, au fil du temps, l'agglomération du bourg s'est étendue, d'abord en suivant les voies et en s'éclatant jusqu'en 1996, puis de 1996 à 2005 en se densifiant.

Après 2005, la consommation de foncier a été faible, la densification s'est accentuée. On constate donc que le bourg a évolué et que la consommation d'espace a varié en fonction du site d'implantation.

Trois sites se sont alors développés :

- le bourg avec une surface moyenne par lot de 833 m² et un développement flagrant en étoile, concentrant la plus grande partie des nouvelles constructions.
- Pont du Châtel avec une surface moyenne par lot de 1150 m², qui a des possibilités limitées avec la zone agricole et la zone humide.
- Pen Ar Menez, qui s'est bien développé en quelques années, avec une surface moyenne par lot de 1770 m².

M. PAUGAM conclut en indiquant qu'il faut recadrer l'urbanisation et que l'objectif du PLU est de densifier les zones entre les voies afin de permettre une évolution. Il ajoute qu'il faudra prévoir des réserves à 20 ans, ce qui garantira la pérennité pour les agriculteurs.

M. KERFOURN demande si, à l'échéance des 20 ans, la commission a fait une projection de la population agricole.

M. PAUGAM répond qu'il est déjà difficile de faire un diagnostic à 5 ans mais que l'essentiel est de protéger les zones agricoles et non de connaître la pérennité des exploitations agricoles. Il ajoute qu'il est possible de réaliser un diagnostic mais que cela a évidemment un coût.

M. PAUGAM présente ensuite le diagnostic paysager réalisé par M. Quéréllou. Ce diagnostic montre que la commune est dessinée par deux rivières qui longent le Quillimadec, la Flèche et leurs affluents, ce qui en fait une commune très vallonnée. Ce diagnostic est donc avant tout un constat qui servira de base à des propositions d'action à intégrer au PADD.

Globalement, les maisons en zone rurale sont rarement accompagnées d'arbres. M. PAUGAM souligne que la récente urbanisation à Pen Ar Menez est trop visible car il n'y a pas d'accompagnement végétal. Le Cabinet Léopold fera des propositions d'évolution en fonction de son diagnostic. De plus, l'environnementaliste interviendra lors de la prochaine réunion début avril et son travail sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

* Présentation de l'ébauche du P.A.D.D (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Ce document est une partie intégrante du PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Il fixe également des objectifs de modération de la consommation de l'espace.

Le P.A.D.D est au cœur du projet politique de la commune.

Il exprime le projet politique pour les années à venir, en réponse aux besoins relevés dans le diagnostic et sans compromettre ceux des générations futures.

Au travers des différents enjeux résultant du diagnostic territorial, il est ainsi proposé de structurer le P.A.D.D autour des orientations stratégiques d'aménagement et d'urbanisme suivantes :

- Poursuivre le dynamisme démographique par des apports réguliers mais maîtrisés. On constate ainsi un gain de deux cents habitants depuis 2008.
- Mettre en œuvre un développement urbain fondé sur la maîtrise des ressources et la préservation de l'environnement. L'urbanisation sera ainsi privilégiée autour des pôles urbains principaux : Pont du Châtel, un village au développement raisonné ; la densification du hameau de Pen Ar Menez ; des possibilités limitées d'évolution du bâti existant en secteur rural.
- Définir des réserves d'urbanisation en cohérence avec les besoins.
- Instaurer une urbanisation permettant une économie des surfaces consommées avec la reconstruction des maisons anciennes dans le centre bourg qui pourrait représenter 10% du bâti.
- Garantir une utilisation raisonnée du territoire en confortant les différentes activités économiques et en préservant la vocation de l'espace agricole. Garantir un cadre de vie s'appuyant sur les services, équipements, paysages urbains et paysages naturels. L'offre commerciale de proximité est à perdurer.
- Mettre en avant un environnement naturel en préservant et en mettant en valeur les espaces naturels et en favorisant les continuités entre ces paysages avec des visées écologiques et paysagères.

M. PAUGAM précise que ce document n'a pas fait l'objet pour le moment d'une réflexion approfondie et qu'il évoluera certainement au fil de l'élaboration par la commission et sera débattu au conseil municipal.

Il a ensuite présenté le mode de calcul qui a permis de définir les surfaces nécessaires à l'urbanisation future.

Les critères retenus ont mené à identifier environ 18 ha pour les 20 ans à venir, urbanisables à plus ou moins long terme, avec la contrainte d'urbaniser en premier lieu les terrains les plus proches de l'agglomération.

Les propositions de zonage sont les suivantes :

- Passage de la zone N à la zone A dans le sud de Pen Ar Menez.
- En agglomération, le souhait de la commission est d'étendre l'urbanisation dans la partie nord. L'urbanisation ne serait possible uniquement qu'en limites immédiates pour bien densifier l'agglomération afin de créer une unité.
- Il est question de remettre peut être du 2AU à Pont du Châtel.

M. PAUGAM conclut en précisant que l'élaboration devrait encore durer plusieurs mois et que le conseil municipal serait informé de l'évolution.

4°) AVIS SUR ENQUETES PUBLIQUES

*** Enquête publique concernant l'EARL de Keroguez**

L'avis du conseil municipal est sollicité suite à la demande formulée par Monsieur Pascal ELLEGOËT, gérant de l'EARL de Keroguez, en vue de la restructuration interne de l'élevage porcin situé à Keroguez sur la commune de Le Folgoët.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 janvier au 24 février 2012.

Mme Marie-Paule THOMIN, conseillère municipale déléguée, fait la présentation du dossier :

- L'effectif actuel autorisé est composé de 330 porcs. Monsieur Pascal ELLEGOËT exploite également un élevage de porcs aux lieux dits de « Kergors », « Coat-Saliou » sur la commune de Loc-Brévalaire. Un dossier relatif au projet sur ces sites est déposé conjointement.
- Après plusieurs projets de traitement qui n'ont pu aboutir, l'EARL de Keroguez souhaite réduire la production d'azote de l'élevage en dessous du seuil d'obligation de traitement, effectuer une restructuration interne et spécialiser le site en naissance, transférer une partie de l'engraissement sur l'exploitation individuelle Pascal ELLEGOËT. Après projet, les effectifs de l'élevage seront de 2062 Animaux-Equivalents.
- Le plan d'épandage couvre une superficie d'environ 630 ha, dont 485 ha sont potentiellement épandable. Il est apporté par l'EARL de Keroguez (23 ha) et par huit prêteurs. Il permet le traitement complet de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse contenu dans les lisiers produits.

M. PAUGAM indique qu'il s'agit là d'un dossier important et que des questions se posent par rapport au plan de lutte contre les algues vertes sur le Quillimadec. En effet, les normes concernant les élevages de porcs vont encore évoluer et actuellement nous ne connaissons pas les règles qui seront imposées. Cependant, il est probable que cet élevage soit en phase avec la réglementation.

Suite à la question posée par M. KERFOURN, M. PAUGAM répond que le Préfet de Région n'a pas émis d'avis.

*** Enquête publique concernant le GAEC de FEUNTEUN SANE**

L'avis du conseil municipal est également sollicité suite à la demande formulée par le GAEC de FEUNTEUN SANE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage bovin de 185 vaches laitières et 24 vaches allaitantes et leur suite.

L'enquête publique ouverte le 6 février s'achèvera le 6 mars 2012.

Mme Marie-Paule THOMIN, conseillère municipale déléguée, fait la présentation du dossier :

- Cette demande se fait dans le cadre du regroupement des effectifs de vaches laitières et/ou mixtes de l'exploitation du GAEC DE FEUNTEUN SANE, de l'ex EARL LE LONDEN et de l'ex EARL ABALLEA. Le GAEC de FEUNTEUN SANE sera dorénavant constitué de quatre associés : Ronan BILCOT, Gaël LAREUR, Laurent BILCOT (Jeune Agriculteur) et Virginie ABALLEA, entrée dans le GAEC en 2011.
- Concernant le plan d'épandage, la SAU (Surface Agricole Utile) de l'exploitation passe à 236,13 ha. La surface SDN est de 201,45 ha.
- Les parcelles du plan d'épandage se situent sur les communes de Locmaria-Plouzané, Plouzané, Bohars, Guilers, Brest, Kernouës, Le Folgoët, Plouider, Plounevez-Lochrist et Lesneven. Toutes ces communes appartiennent à un canton classé en Zone d'Excédent Structurel.
- La pression azotée organique après projet sera de 152,1 uN/ha SDN. Au niveau phosphore, la pression totale (organique et minérale) sera de 83 uN/ha SDN. Les parcelles situées en bassin versant de l'Aber Wrac'h sont fertilisées dans le respect de la réglementation en vigueur, soit un maximum de 160 uN totales/ha SAU.

Au vue des éléments exposés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'abstenir sur ces deux dossiers. En effet, il manque d'éléments car les normes concernant les rejets bovins vont évoluées et les règles qui seront imposées ne sont pas encore définies.

5°) CHARTE AVEC LA POSTE

M. le Maire indique qu'une charte d'engagement et de partenariat a été signée avec la Poste le 15 février dernier. Elle fait suite à la délibération prise le 10 juin 2011 relative à la convention de partenariat avec la Poste.

Elle a pour but de régulariser certaines adresses, de les numéroter, de changer certains noms dans certains cas.

Il rappelle ensuite que ce dossier est suivi par Guy BODENNEC, Bernard SIMON, Marie Paule THOMIN, conseillers municipaux, ainsi que par Marie José BERVAS.

M. le Maire indique qu'un article a été mis dans le bulletin municipal ainsi qu'une boîte à idées à l'accueil de la mairie afin de pouvoir soumettre des idées pour renommer la Rue de Pont du Châtel.

M. Guy BODENNEC ajoute que 63% des adresses sont conformes avec la numérotation. La commune a d'ailleurs obtenu le label de bronze, attribué par la Poste. Dans certains endroits, une numérotation métrique sera mise en place, c'est-à-dire qu'un numéro sera attribué en fonction d'un point donné puis la distance sera évaluée afin d'obtenir les numéros suivants.

M. MORDRET demande si tous les habitants seront sollicités et M. le Maire rappelle qu'une boîte à idées est en mairie et que chacun peut donc donner son avis.

6°) QUESTIONS DIVERSES

a) Présentation de l'étude sur la vitesse

Mme Virginie LARNICOL, conseillère municipale, rappelle qu'elle a été nommée « Référente Sécurité Routière » et qu'elle assiste à des journées de sensibilisation une fois par an avec les autres élus référents du Finistère.

C'est suite à une de ces journées de sensibilisation qu'une réservation d'un cinémomètre à été faite en juin 2011 pour couvrir la période du 11 au 25 octobre 2011. Mme LARNICOL explique qu'un cinémomètre (qui est géré par la DDTM) est un indicateur de vitesse qui permet également d'enregistrer le nombre de véhicules et leurs vitesses.

Cet appareil permet de mieux connaître le trafic, de sensibiliser les usagers et d'évaluer les aménagements mis en place sur la commune et les zones dites sensibles.

Quatre zones ont ainsi été évaluées avec la participation des Services Techniques qui géraient l'installation de l'appareil : Route de Kersehen, Rue de Pen Ar Valy, Pont du Châtel, Place de la Gare.

Au vue des chiffres récoltés, Mme LARNICOL indique qu'une bonne analyse des pratiques a pu être réalisée sur ces voies. De bons résultats ont été observés Rue de Pen Ar Valy, malgré un trafic plus dense sur la période, ainsi qu'à Pont du Châtel.

De plus, cette expérience a permis aux usagers de prendre conscience de leurs habitudes de conduite.

Mme LARNICOL ajoute que ces résultats seront un outil pour la commission Voirie.

M. KERFOURN s'interroge sur les types d'actions à mettre en place avec les analyses récoltées.

Mme LARNICOL indique que les résultats obtenus sont dans la norme. Elle émet l'hypothèse de redemander le cinémomètre pour d'autres essais ou de faire l'acquisition d'un appareil comme c'est le cas sur la commune de Lanhouarneau.

Plusieurs membres du conseil municipal s'interrogent sur la fiabilité des résultats sur une période plus longue sachant que l'appareil peut à terme « se fondre dans le paysage » et que malheureusement il y aura toujours des gens qui roulent trop vite.

M. le Maire conclut cette discussion en abordant la question du stationnement au centre bourg.

En effet, à cause de stationnements permanents devant l'épicerie, du stationnement des voitures sur les trottoirs, du covoiturage qui entraîne plus de véhicules, des gênes sont occasionnées, notamment aux abords des commerces.

M. le Maire indique, de plus, que ces désagréments peuvent être évités grâce aux places qu'offrent le parking de la salle polyvalente et de la Place Général de Gaulle.

La nécessité ou non d'instaurer une zone bleue en centre bourg sera donc à examiner.

b) Informations communautaires

* Mise en place des fonds de concours

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes a décidé, en séance plénière du 22 février 2012, la mise en place de fonds de concours d'un montant de 1 500 000 euros sur cinq ans qui seront distribués aux communes : 40 000 euros par collectivité plus une part variable tenant compte de la longueur de voirie, de la population des 3-16 ans et du potentiel fiscal.

La commune a obtenu 119 376 euros. Ces fonds concernent des investissements réalisés dans le cadre de l'habitat, de l'aménagement du centre bourg, de la construction de la médiathèque...

Ces fonds ne peuvent être utilisés que pour deux projets au maximum.

* La piscine

M. le Maire informe ensuite l'assemblée de l'avancée de certains dossiers communautaires.

Ainsi, en accord avec la Communauté de Communes du Pays des Abers, la construction de la piscine représentera un investissement de l'ordre de 8 000 000 euros, avec des frais de fonctionnement s'élevant environ à 1 000 000 euros les trois premières années. Au niveau du Contrat de Territoire, reste à savoir si la subvention de 481 000 euros sera accordée à la CCPLCL (Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes) et à la CCPA (Communauté de Communes du Pays des Abers).

De plus, il demeure une inconnue : l'adhésion ou non de la CCBK (Communauté de Communes de la Baie du Kernic) ou de certaines communes faisant partie de la CCBK. Ainsi, le montant de la participation des communes n'a donc pas encore été défini.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une concession de 25 ans.

* Le Centre de Secours

M. le Maire informe l'assemblée que le permis de construire pour le Centre de Secours sera déposé en mars. Il sera construit à côté de la salle de Kerjézequel. Les travaux devraient démarrer en octobre-novembre 2012 pour une livraison prévue en février-mars 2014.

* Les comptes administratifs de la CCPLCL

M. le Maire indique que l'ensemble des comptes administratifs 2011 ont été approuvés à l'unanimité.

Pour le budget général, l'excédent de fonctionnement est de 1 990 987 euros et l'excédent d'investissement s'élève à 4 639 510 euros, ce qui fait un excédent global avec les restes à réaliser de 6 630 497, 23 euros.

L'importance de l'excédent d'investissement s'explique par les provisions pour la piscine et le Centre de Secours en particulier. Le taux de réalisations est donc de 45 %.

c) Le vote du budget 2012

Concernant le budget 2012 pour la commune, M. Le Maire indique que les dotations de l'Etat sont quasi identiques à celles de 2011.

Les prévisions d'investissements sont les suivantes :

- la médiathèque : environ 500 000 euros
- le lotissement communal : la première tranche
- l'aménagement du parking sur la RD 125
- la mise aux normes pour les handicapés
- les travaux de voirie

d) Le recueil « Croix, manoirs et autres sites remarquables de l'histoire de Plouider »

Mme Marie Paule THOMIN présente l'avancement du projet du recueil.

Comme décidé lors de la dernière commission, un nouveau devis a été demandé à l'Entreprise Cloître afin d'obtenir un papier de couverture de qualité supérieure.

Pour 300 exemplaires, le premier devis s'élevait à 1158 euros avec un grammage à 135 gr/m² contre 1207 euros pour un grammage à 170 gr/m², ce qui représente une différence de 49 euros.

Le bon à tirer a été reçu en Mairie le 24 février dernier.

Le recueil aura un dépôt légal et un achevé d'imprimé, c'est-à-dire que l'éditeur envoie un exemplaire à la Bibliothèque Nationale de France et l'Entreprise Cloître à la Bibliothèque Nationale de Rennes.

Le Conseil Municipal doit également statuer sur le prix de vente du recueil que la commission propose à 3 euros l'unité.

L'encaissement se fera par le biais de la régie de recettes dans le compte « produits divers ».

Enfin, au nom de la commission, Mme THOMIN remercie les particuliers qui ont donné leur accord pour la diffusion des photos de leur propriété privée sur le recueil ainsi que sur le site internet par la suite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la vente du recueil au tarif de trois euros l'unité. L'encaissement se fera par le biais de la régie de recettes dans le compte « produits divers ».

e) La cérémonie de citoyenneté

M. BERGOT rappelle qu'une cérémonie de citoyenneté sera organisée le samedi 24 mars à 11h30 en mairie. Au cours de cette cérémonie, les jeunes qui peuvent voter en 2012 se verront remettre leur première carte d'électeur ainsi qu'un livret du citoyen par le Maire.